

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

Le trente mars deux mille quinze à vingt heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du vingt-cinq mars deux mille quinze se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN, Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT, Aurélie FAUTRAT, Annie NEE, Serge PENEL, Stéphane BRANDY, Germain LE CALVEZ, Olivier BECK, Victor BRIAND, Florence CARIOT, Christine HENDERYCKSEN.

Monsieur GUILBERT, demande au conseil d'inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- Instruction des autorisations d'urbanisme : coût participation communale 2015
A l'unanimité, le conseil valide et accepte ces demandes.

- Monsieur Michel PERAULT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

A l'unanimité, le conseil valide le compte rendu du conseil municipal du 12 février dernier.

Monsieur le Maire présente au conseil l'offre de présentation de service ADS du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

Coût estimatif pour la commune pour l'année 2015 est de 11 995 € (30 % sur la population DGF et 0 % sur le nombre d'actes de la commune).

13 votes pour et 2 votes contre

Délibération n°2015/30/03-01

Budget Zone Artisanale

Validation du compte de gestion et du compte administratif

Résultat de clôture de l'exercice 2014 : 0

Budget clos au 31/12/2014 et Clôture du budget Zone Artisanale

15 votes pour approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Budget Camping

Section de fonctionnement 2014

Dépenses : 85 024.71 €

Recettes : 101 100.63 €

Section d'investissement 2014

Dépenses : 20 939.12 €

Recettes : 14 321.39 €

L'affectation du résultat de fonctionnement dégagée fin 2014 pour 16 405.01 € (**excédent de fonctionnement**)

repris en fonctionnement au 002 recette et **15 242.21 € (Excédent d'investissement)** repris au 001 recette

15 votes pour approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Budget primitif 2015

Section de fonctionnement : **111 306.50 €**

Section d'investissement : **34 120.61 €**

15 votes pour le budget primitif camping 2015

Délibération n°2015/30/03-02

Budget Assainissement

Section de fonctionnement 2014

Dépenses : 194 497.69 €

Recettes : 162 582.21 €

Section d'investissement 2014

Dépenses : 53 139.33 €

Recettes : 46 010.06 €

L'affectation du résultat de fonctionnement dégagée fin 2014 pour **53 551.50 € (excédent de fonctionnement)** repris en fonctionnement au 002 recette et **8 868.05 €**

(Excédent d'investissement) repris au 001 recette.

15 votes pour approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Budget primitif 2015

Section de fonctionnement : **220 117.22 €**

Section d'investissement : **108 792.40 €**

15 votes pour le budget primitif assainissement 2015

Délibération n°2015/30/03-03

Budget Commune

Monsieur le Maire fait un point au conseil sur la baisse des dotations sur les 3 prochaines années et indique les projets d'investissements reportés ou annulés compte tenu de ces baisses.

En ce qui concerne le projet d'achat d'une boucherie par la Commune, ce projet n'est pas inscrit au budget pour l'année 2015, l'éclairage au parking du gymnase non prévu, l'aménagement de « la mare ronde » sera prévu mais pas en 2015.

Il indique également qu'il faut continuer la baisse de la dette communale pour palier à ces baisses des dotations au détriment des investissements communaux.

Monsieur le Maire répond aux interrogations évoquées lors de la réunion de la commission des finances à Monsieur BECK.

Section de fonctionnement 2014

Dépenses : 1 118 542.20 €

Recettes : 1 460 907.88 €

Section d'investissement 2014

Dépenses : 455 799.67 €

Recettes : 556 559.42 €

L'affectation de résultat de fonctionnement pour **342 365.68 €** au 1068 (recette d'investissement)

Déficit d'investissement de 2014 pour **247 135.62 €**, affectation au 001 (dépense d'investissement)

15 votes pour approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Budget primitif 2015

Section de fonctionnement : 1 408 190.24 €

Section d'investissement : 779 846.01 €

Monsieur BECK, est contre le budget primitif communal 2015, il estime que ce budget n'est pas en adéquation à la stratégie de développement que devrait avoir une commune comme Montmartin sur Mer.

14 votes pour et 1 vote contre le budget primitif 2015 communal

Délibération n°2015/30/03-04

Monsieur le Maire, propose le maintien des taux des 4 taxes pour l'année 2015.

Elles sont donc maintenues comme suit :

➤ **Fixation des taux des 4 Taxes :**

	2015
• <u>Taxe habitation :</u>	16.06 %
• <u>Taxe foncière sur le bâti :</u>	19.33 %
• <u>Taxe foncière sur le non bâti :</u>	41.26 %
• <u>CFE :</u>	14.42 %

Délibération n°2015/30/03-05

Ligne de trésorerie 2015

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition d'ouverture de crédit de ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 100 000 €

Le conseil donne un avis favorable et donne son accord pour la signature de tous documents afférents à cette affaire.

Délibération n°2015/30/03-06

Travaux rue Jean-Claude Ménard : plus-value lot maçonnerie

Monsieur le Maire indique au conseil les modifications électriques pour les travaux 14 rue Jean-Claude Ménard, pour la reprise du poteau en béton, soit une plus-value de 325.00€ TTC

Délibération n°2015/12/02-07

Vente d'herbe 2015

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition d'achat d'herbe reçue pour l'année 2015 pour les parcelles A 295-298-217-218 pour un montant de 150 €.

A l'unanimité, le conseil valide cette offre.

Délibération n°2015/12/02-08

Monsieur BECK, intervient sur la taille des arbres effectuée récemment, il indique que toutes les plantations font parties du patrimoine communal de Montmartin, il souhaiterait que ces travaux soient auparavant évoqués lors d'une séance de conseil municipal comme c'était le cas fréquemment auparavant.

Participation financière travaux d'extension de réseaux FT et AEP rue du Mesnil

Dans le cadre des travaux d'extension de réseaux rue du Mesnil, la Commune réglera la facture de CEGELEC d'un montant de 6 304.22 € TTC qui sera entièrement remboursée par le propriétaire.

A l'unanimité, le conseil valide cette participation.

Délibération n°2015/12/02-09

Projet de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et le transfert de compétences au SDEM en charge de ce dossier.

La participation communale d'environ 2900 € sera inscrite au budget 2016.

A l'unanimité le conseil accepte ce transfert de compétence et donne mandat au maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n°2015/12/02-10

Proposition d'inscription au tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe et création poste adjoint technique 1^{ère} classe

En vue du départ en retraite d'un adjoint technique de 2^{ème} classe fin 2014, il est proposé de l'inscrire au tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe avec une création de poste.

A l'unanimité, le conseil accepte.

Délibération n°2015/12/02-11

Indemnité adjoint technique

Suite à l'instauration d'une prime à un adjoint technique de 2^{ème} classe (séance du CM du 15/07/2014), de 50.00 € pour le nettoyage de linge, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Proposition d'augmentation de l'IAT au coefficient de 7.533 (coefficient actuel 6) pour obtenir une prime équivalente.

A l'unanimité, le conseil accepte.

Délibération n°2015/12/02-12

Mise à disposition adjoints techniques communaux aux travaux école primaire et adjoint administratif Syndicat SITEU MHAL

Accord pour la mise à disposition d'adjoints techniques communaux à l'école primaire

Le temps passé à ces travaux sera pris en charge par le SIVU RPI à compter de l'année 2015

Accord pour la mise à disposition d'un adjoint administratif auprès du SITEU MHAL, à hauteur de 120 heures par an, remboursement par le SITEU MHAL

Délibération n°2015/12/02-13 et 14

Approbation statut du SIVU RPI : article 5

Monsieur le Maire présente au conseil la modification de l'article 5 des statuts du SIVU RPI

A l'unanimité, le conseil accepte cette modification.

Délibération n°2015/12/02-15

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Hauteville/Montmartin, comme suit :

- **Article 5 : Le comité est composé d'une part, de 4 (quatre) délégués de chaque commune, siège d'école, élus par les conseils municipaux respectifs et d'autre part, pour les autres collectivités membres, d'un nombre de délégués qui est déterminé en fonction du nombre d'élèves, suivant la répartition ci-après :**

Nombre d'élèves	Nombre de délégués
De 0 à 25	1
De 26 à 40	2
A partir de 41	3

Récupération frais d'électricité et d'informatique : Syndicats SIVU RPI et SITEU

MHAL

SIVU RPI : remboursement des frais d'électricité pour l'année 2014 sur la consommation pour l'école primaire soit : 10 634.52 € TTC et remboursement des frais de logiciel informatique pour 2013 et 2014 soit 1581.36 € TTC

SITEU MHAL.

A l'unanimité, le conseil valide ces récupérations financières.

Délibération n°2015/12/02-16, 17 et 18

Championnat de France d'escalade 2 et 3 mai 2015 : aide financière

Monsieur le Maire revient sur la demande d'aide financière reçue par l'association « Horizon Vertical » pour leur championnat de France d'escalade des 2 et 3 mai 2015. Un arrêté sera pris pour la circulation.

Accord à l'unanimité pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 €.

Délibération n°2015/12/02-19

Soutien au collectif des CLIC de la Manche

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de soutien au collectif des CLIC de la Manche.

Monsieur BECK s'abstient pour le vote, il indique que cette demande intervient à la suite de la baisse de la subvention versée par le Conseil Général de la Manche (baisse générale des subventions versées au niveau de la Manche).

Soutien par 14 vote pour.

Délibération n°2015/12/02-20

Affaires diverses

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de courriers d'administrés.

Monsieur LE CALVEZ, demande à Monsieur le Maire que les réunions des commissions concernant les projets du PLU et les travaux pour la Croûte d'Ourville aient lieu rapidement, afin d'étudier et de travailler sur ces projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 21h10.